



50 rue des Ecoles - 57700 NEUFCHIEF
Tél 0382855015 – Fax 03 82 84 32 66
E-mail administration@neufchef.fr

ARRETE N°47/2014 PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de NEUFCHIEF,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1, L 2213-2,
VU la demande en date du 26 novembre 2014 par laquelle Monsieur Fabien ENGELMANN, Maire de Hayange sollicite l'autorisation de dévier la circulation sur la RD 57 en vue d'organiser le défilé de Saint Nicolas le samedi 6 décembre 2014 de 15 heures à 19 heures,
CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer la sécurité sur les voies publiques,

A R R E T E

Article 1^{er}

La circulation des véhicules sera interdite le samedi 6 décembre 2014 de 15 heures à 19 heures sur la RD 57.

Durant cette même période la circulation des véhicules sera déviée comme suit :

En provenance d'Avril : RD 17 et rue Clémenceau à HAYANGE ;

La signalétique correspondante sera mise en place par l'organisateur 24 heures au moins avant la date prévue pour la manifestation.

Article 2

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Mr le Maire de Hayange,
- Mr le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie d'Audun-le-Tiche
- Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Fontoy
- Mr le Président de Citeline
- Au responsable de l'Unité Territoriale Routière de Thionville



LE MAIRE


Charlotte LAMBOUR